

Préparation du budget 2015.

Facture EDF : elle s'élève pour 2014 à 80 050 €. C'est énorme. 28 630 € pour le seul service de l'eau (pompes), 19 085 € pour les bâtiments publics dont 10600€ pour la salle des fêtes ! 21 700 € pour l'éclairage public.

Comment réduire la facture ? La première tranche des travaux décidés par la commune avec l'aide du SIED 70, a commencé avec quelque retard le 26 janvier. Il consiste au remplacement des luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure par des lampes à vapeur de sodium, aussi performantes mais moins consommatrices d'énergie, et à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit (de 23 h à 5 h par exemple)

Ces travaux, dont le coût s'élève pour la commune à 22 300 € pour Champlitte et Champlitte-la-Ville (20 800 € pour la 2ème tranche pour les autres communes), devraient permettre une économie de l'ordre de 30% par an sur l'éclairage public. Ils sont subventionnés à hauteur de 66%.



L'ambrosie, une plante invasive nuisible.

Un arrêté préfectoral rend obligatoire la lutte contre l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*). Son pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Pour l'heure, l'ambrosie a été détectée dans 11 communes de Haute Saône, dont Champlitte.

(tige d'une hauteur de 70 cm en moyenne, rougeâtre et velue, feuilles minces, très découpées)

On la trouve le long des voies de communication, au bord des rivières, sur les parcelles agricoles, sur les chantiers et terrains en friche, dans les espaces verts. L'arrêté fixe l'obligation de prévenir la pousse de l'ambrosie et de la détruire que ce soit dans le milieu privé, agricole, le domaine public de l'état et des collectivités territoriales. Son élimination doit intervenir avant la pollinisation soit avant le 15 août. Serge Paris a été désigné référent communal auprès de la FREDON. (fédération régionale de la défense contre les organismes nuisibles).

Affouage 2015 : Tirage au sort des portions **vendredi 6 février** à partir de 9 h à la salle polyvalente. En raison d'un volume plus important et de l'augmentation des tarifs, le lot sera délivré pour un montant de 84 €

Animations de février renseignements 03.84.67.67.19

Dim 15 février	Loto de la joie de vivre (après midi)	Salle des fêtes
21 février	Réouverture du château fermé depuis Novembre	



VILLE DE CHAMPLITTE

elus.champlitte@orange.fr

<http://www.mairie-champlitte.fr>

La 403ème édition de la saint Vincent Jeudi 22 janvier 2015



Photos Philippe Dupas

Permanences

Par souci de concilier la diminution des coûts de gestion et la modernisation de son offre de service, la CPAM n'assurera plus ses permanences dans la commune.

Trésorerie : permanences les lundis 2 et 16 février de 13h30 à 15 h 30. La boîte aux lettres et bien sûr toujours relevée.

FR3 à Champlitte

La semaine de la saint Vincent, vous avez pu rencontrer des photographes, être filmé par un drone, discret mais précis, Il s'agissait pour FR3 de préparer l'émission "*pourquoi chercher plus loin*" qui passera un dimanche midi du printemps. Dès que nous aurons connaissance de la date exacte, nous la communiquerons par le biais du PMV.

INSEE : L'INSEE réalise actuellement (jusqu'au 4 février) à Champlitte une enquête sur le chômage et l'inactivité. L'enquêtrice travaille par téléphone ou par visite. Elle est munie d'une carte officielle et prévient les personnes qu'elle interrogera. Les réponses resteront anonymes.

Associations : compte rendu de la réunion du 29 janvier

Répartition des subventions : les restrictions budgétaires et la participation à l'effort de réduction de la dette nationale imposent à notre commune une réduction des dépenses, en particulier dans l'aide aux associations.

Les principes retenus pour 2015 :

- * Diminution globale de 20 %. Cela revient à passer de 20 000 € en 2014 à 16 000 € pour 2015.
- * Prioriser les associations qui travaillent avec des enfants. Nous avons distingué celles qui travaillent régulièrement toute l'année (Foot, judo...) celles qui le font ponctuellement.
- * Aider les associations qui proposent des animations dans la commune, sous forme d'aide financière exceptionnelle ou sous la forme d'aide technique.

Calendrier des animations. Il est disponible sur le site de l'OT et sur celui de la mairie. Nous avons veillé à ce que 2 animations fortes ne se télescopent pas dans ce calendrier.

Conseil municipal mercredi 4 février 20 h salle polyvalente

Ouverture de la micro crèche : lundi 2 février

Portes ouvertes samedi 7 février de 9 heures à midi.

René Henriot, c'est un pan de mémoire de la vie chanitoise qui s'éteint avec son départ. Il fut pendant 25 ans l'élu de Champlitte et du canton. Conseiller municipal depuis 1965, maire de 1971 à 1990, conseiller général de 1973 à 1985. Champlitte gardera de tout ce temps passé à la tête de la commune :

- La mise en place des communes associées entre 72 et 74,
- En 1975, la cession pour le franc symbolique du château au département qui en a fait le musée que l'on connaît aujourd'hui,
- L'implantation de l'école maternelle sur les ruines du couvent des Annonciades en 1979,

Il a aussi permis l'implantation de l'usine Silac à Champlitte-la-Ville. Il est à l'origine de l'agrandissement de la forêt communale qui compte aujourd'hui 2350 ha,

Avec la famille Demard, il a participé au renouveau du vignoble chanitois, à la création du GVC et au jumelage avec le Mexique.

Par ailleurs, il a enseigné les maths et la physique à toute une génération de jeunes collégiens de Champlitte.

Merci à toi René, qui es toujours resté fidèle à Champlitte.

Pack "jeunes" 70, mis en œuvre par le Conseil général

Lors de sa réunion du 18 décembre 2014, dans le cadre du projet stratégique Haute Saône 2020, le Conseil Général, à l'unanimité, a complété par de nouvelles mesures sa politique "jeunesse" pour 2015.

- * Aide au 1er logement,
- * Aide au financement du permis de conduire,
- * Aide à la prise d'une licence sportive pour les élèves de 6^{ème},
- * Gratuité des transports gérés par le CG pour les apprentis et les jeunes stagiaires en milieu professionnel,
- * Parrainage par le CG de stagiaires en entreprise.

Ces aides sont modulées en fonction du coefficient familial.

Infos disponibles auprès du Conseiller Général du canton.

Les élections départementales se tiendront les 22 et 29 mars 2015.

Nous ferons un point plus précis dans le prochain bulletin sur le nouveau mode de scrutin qui permettra le renouvellement total du conseil départemental.

Le nouveau canton de Dampierre-Champlitte sera composé de 50 communes.

